



Demande d'examen au cas par cas, réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune Lacrouzette

Annexe 9 – compléments projet référence: 2025-009942



SOMMAIRE

4/ Nature et description du projet

5/ Sensibilité environnementale

6/ Evaluation des incidences et mesures environnementales

4/ Nature et description du projet

4.1 Fin d'activité de l'ICPE

Le projet de centrale photovoltaïque est implanté sur une ancienne zone de concassage et de stockage de matériaux granitiques ayant fait l'objet d'une exploitation sous le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE: Autres régimes).

Les différents changements d'exploitants sont justifiés par les récépissés de déclaration de 2008 et 2012 ainsi que par la déclaration de mise en service de l'installation de concassage en 2017.

Le projet photovoltaïque s'inscrit dans une démarche de reconversion d'une emprise déjà artificialisée, aujourd'hui sans vocation agricole ni naturelle. Les parcelles concernées seront exclusivement affectées à la production d'énergie photovoltaïque. Le site est actuellement en exploitation et la zone d'étude correspond à une partie de site qui n'est actuellement plus en fonction. Le site ne dispose donc pas de PV de recollement.

Société OCCAPIECE ⁽¹⁾

📍 Site des Braguels Lieu-dit Fon de la Taverne - BD n° 76 , 81210 Lacrouzette

Numéro d'établissement :

0006808690

SIRET :

55212022241603

Activité principale :

Non renseigné

État d'activité :

Non renseigné

Régime en vigueur de l'établissement ⁽²⁾:

Autres régimes

Priorité nationale :

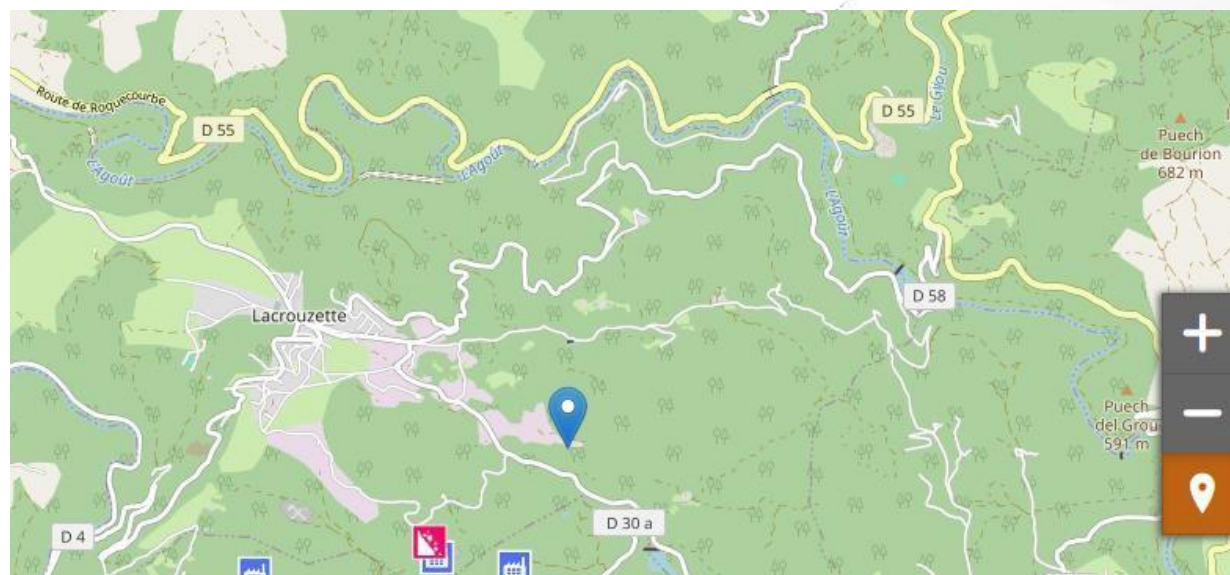
Non

Statut SEVESO :

Non renseigné

IED - MTD :

Non

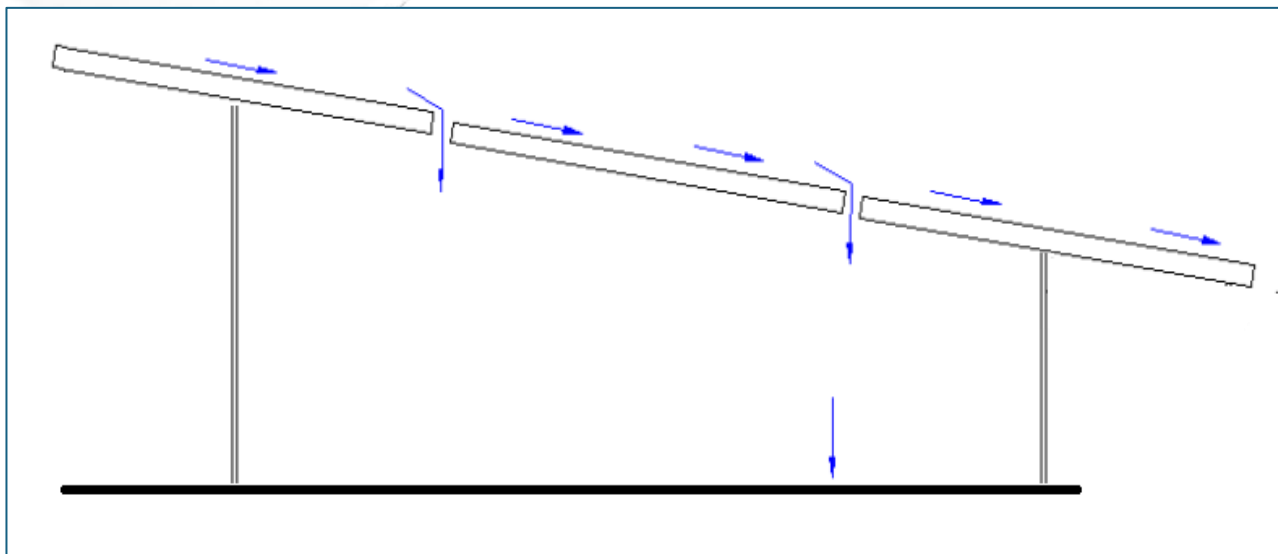


4/ Nature et description du projet

4.2 Surface imperméabilisée / artificialisée

Le projet est implanté sur une ancienne plateforme de stockage de matériaux granitiques déjà fortement anthropisée. Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures reposant sur gabions ou longrines afin de ne pas avoir à réaliser de fondations dans les couches de dépôt. Une piste périphérique sera créée à l'intérieur du site pour permettre la circulation des véhicules de construction et d'entretien sur le site. Une piste périphérique dite légère sera prévue dans l'emprise clôturée afin de circuler autour des tables photovoltaïques. Cette voirie ne sera pas imperméabilisée, et sera uniquement reprofilée et compactée sans apport de matériaux. L'écoulement des eaux de pluie se fera naturellement par ruissellement, entre et en pied de table (cf. schéma de principe ci-dessous)

Les surfaces imperméabilisées sont limitées aux ouvrages techniques (pour un projet de 870 kWc, le raccordement est réalisé par 3 coffrets BT soit une surface d'emprise de sol de 0,96 m², la hauteur de ces coffrets est inférieure à 1,80m, ils ne créent pas de surface de plancher).



4/ Nature et description du projet

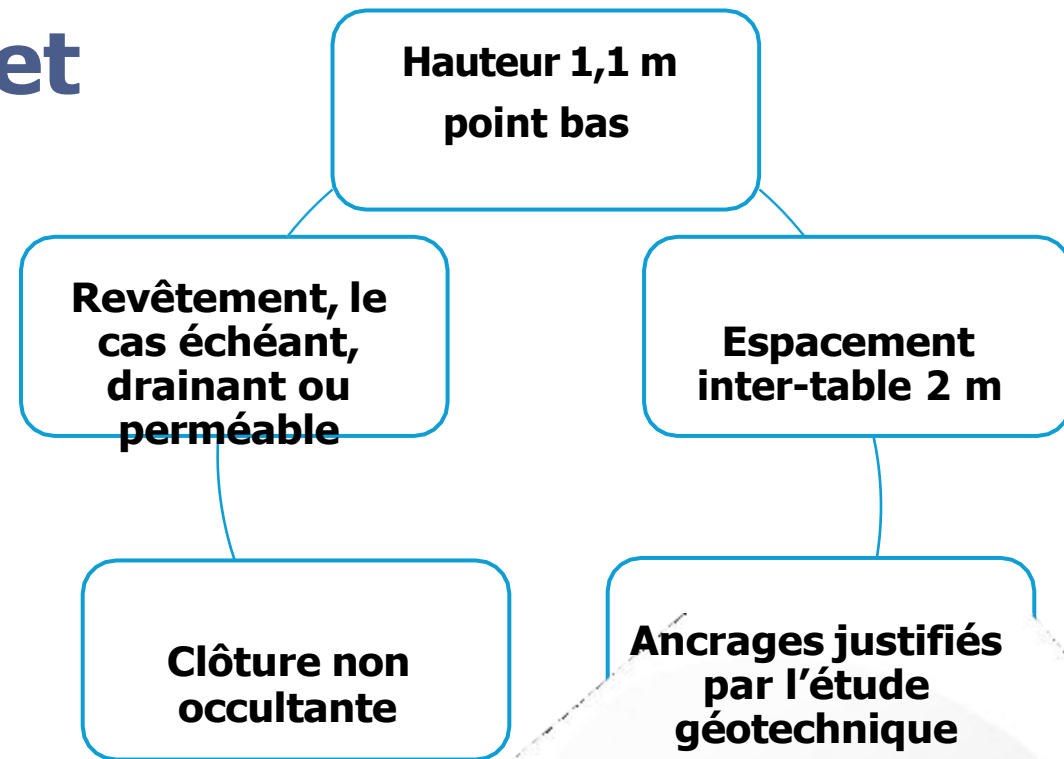
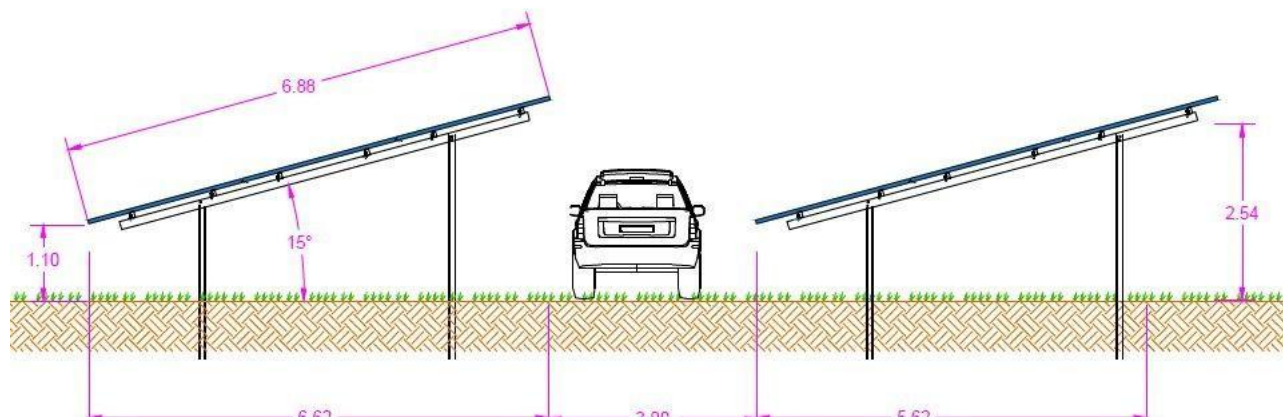
4.2 Surface imperméabilisée / artificialisée

De plus nous ferons en sorte de ne pas impacter l'Artificialisation des sols en respectant la publication du décret et de l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espace:

- Hauteur 1,1 m point bas ;
- Espacement inter-table 2 m minimum ;
- Ancrages justifiés par l'étude géotechnique ;
- Clôture non occultante ;
- Revêtement, le cas échéant, drainant ou perméable

Le projet respectera les dispositions de la loi ZAN sur la non-artificialisation.

vue en coupe



4/ Nature et description du projet

4.3 Décrire le positionnement de la base de vie, locaux techniques, du stockage des matériaux, du positionnement des pistes légères et lourdes, de la citerne incendie, etc.

Etape	Description
Mise en place de la clôture du site, préparation de la plateforme	Des clôtures sont installées autour du périmètre de la centrale photovoltaïque pour limiter l'accès non autorisé et assurer la sécurité du site. Les clôtures sont équipées de portails et de systèmes de verrouillage pour contrôler l'entrée et la sortie du site. Nous prévoyons des clôtures avec les caractéristiques suivantes : RAL 6005 ou équivalent, hauteur de 2m - Type : clôture en rouleaux mailles soudées progressives 200/15/15 du type autoroute fils horizontaux diam 3,4mm et fils verticaux diam 3mm - Le grillage sera monté grosses mailles en bas afin de permettre le passage de la petite faune 1 base vie légère comportant 2 Algeco sera mis en place pendant la durée des travaux soit environ 2 à 3 mois
Réalisation des pistes et sécurité incendie	Une piste d'accès sera créée à l'intérieur du site pour permettre la circulation des véhicules de construction et d'entretien sur le site. Une piste périphérique dite légère sera prévue dans l'emprise clôturée afin de circuler autour des tables photovoltaïques. Cette voirie ne sera pas imperméabilisée, et sera uniquement reprofilée et compactée sans apport de matériaux. Le projet est équipé d'une citerne 60 m3 de type bâche souple : elle sera entourée d'un enclos en prévention du risque de nuisibles de type sanglier et prévoit une aire d'aspiration de 5 m x 10 m devant la citerne pour mise en station.

4/ Nature et description du projet

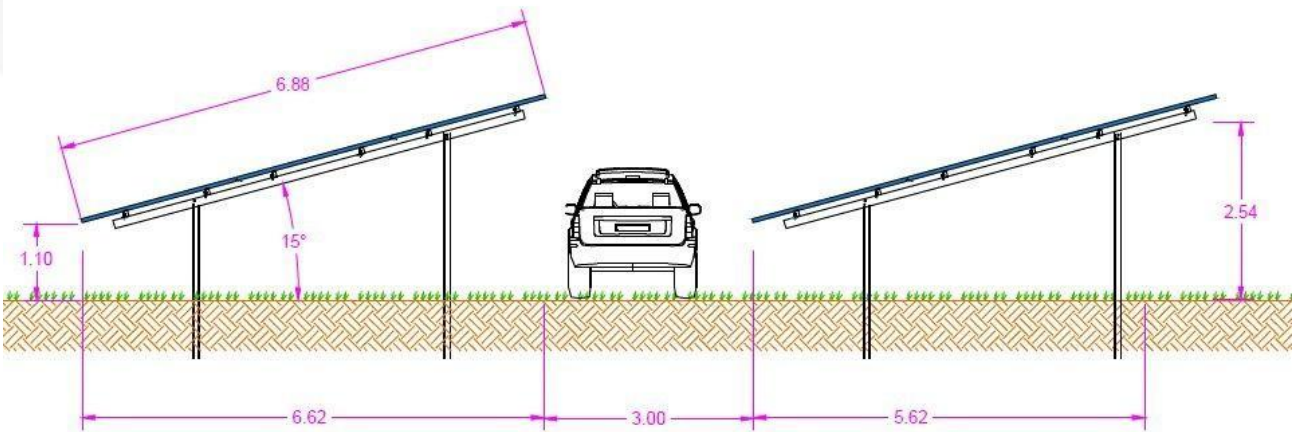
4.3 Décrire le positionnement de la base de vie, locaux techniques, du stockage des matériaux, du positionnement des pistes légères et lourdes, de la citerne incendie, etc.

Etape	Description
Cheminement des câbles	En fonction de la nature du sol et considérant la précédente activité du site, nous ne réaliserons pas systématiquement de tranchées. Des chemins de câbles pourront être déployés et posés sur des supports, pour l'installation des câbles électriques de la centrale.
Réalisation des fondations	Les fondations sont construites pour soutenir les structures de montage des modules. A ce stade, compte tenu des éléments à notre disposition, nous prévoyons une solution en pieux battus ou lestés en fonction de la nature de sol.
Montage des structures et pose des panneaux	Les structures seront montées sur les fondations réalisées au préalable. Le manuel de montage du fournisseur sera respecté afin de délivrer un produit de qualité.
Réalisation du câblage électrique et vidéosurveillance	Le câblage électrique est réalisé pour connecter les modules solaires aux onduleurs et aux transformateurs. Une attention particulière sera portée à la protection des câbles contre les rayonnements directs du soleil.
Raccordement électrique et local technique	Un local technique appelé local onduleur permettra de transformer le courant continu produit en courant alternatif, puis son injection sur le réseau. Une fois toutes les installations réalisées, des tests sont effectués pour vérifier le bon fonctionnement de la centrale. L'ensemble des équipements est situé en dehors du bassin.

4/ Nature et description du projet

4.4 Décrire les caractéristiques des panneaux

vue en coupe

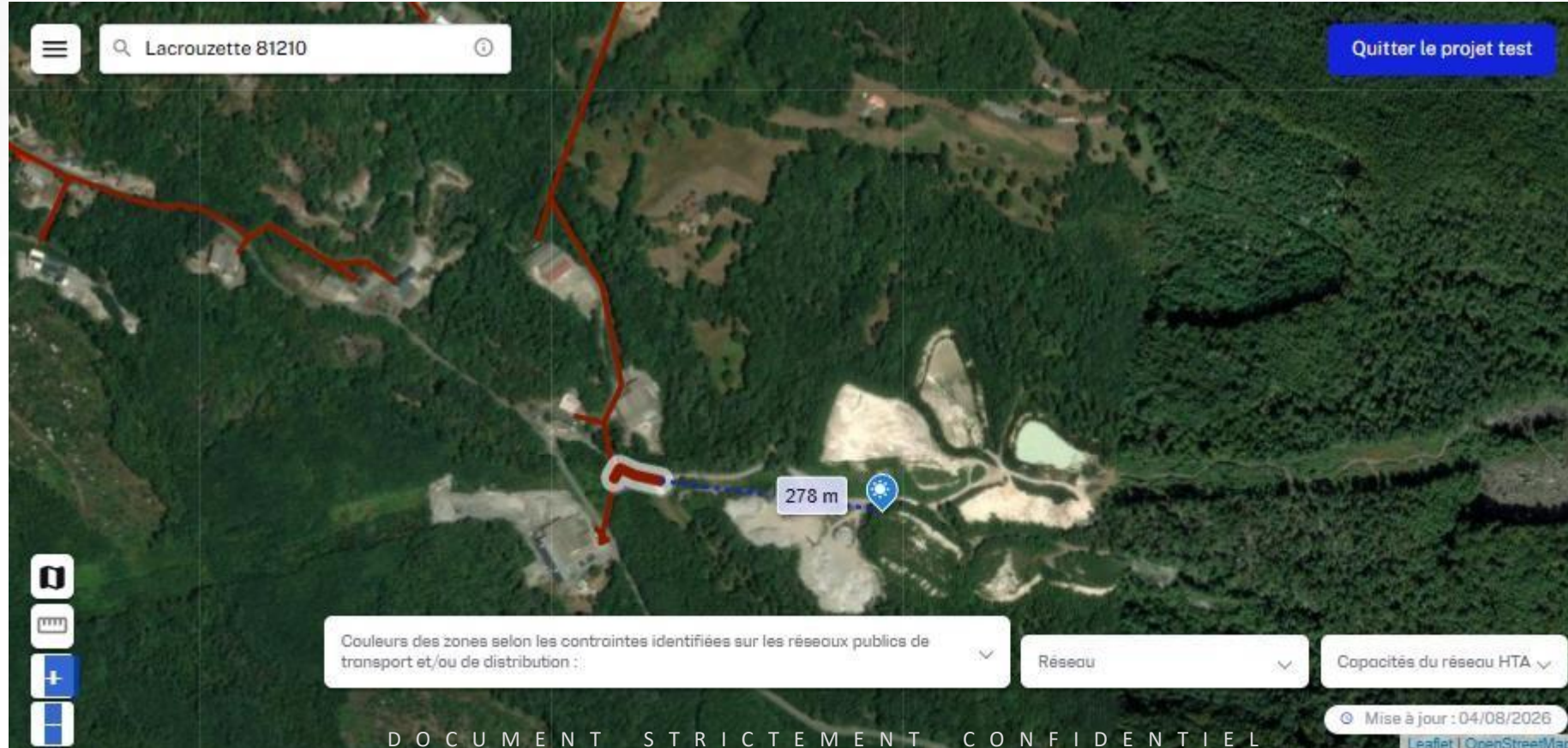


Élément	Caractéristique
Hauteur min	1,10 m
Hauteur max	2,54 m
Inclinaison	15°
Inter-rangées	3 m

4/ Nature et description du projet

4.5 Raccordement

Plusieurs lignes HTA aériennes et souterraines sont situées à proximité de la zone d'étude.
La cartographie du réseau existant met en évidence la présence de plusieurs postes HTA/BT dans le secteur.
Le tracé de raccordement sera défini par ENEDIS.



4/ Nature et description du projet

4.5 Raccordement



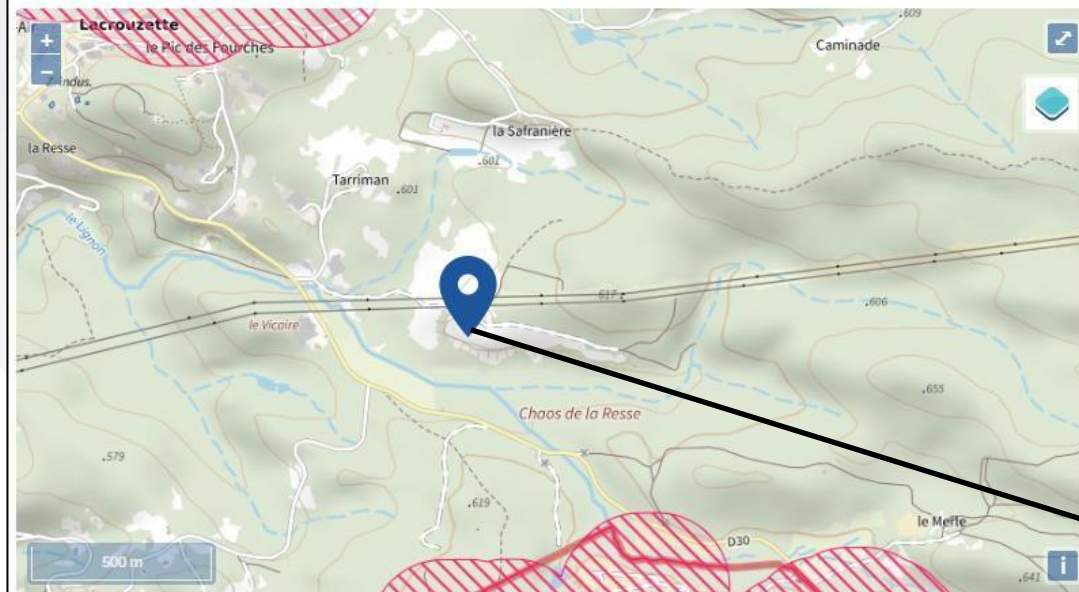
Dimensions:
1510x810x405mm hors sol

Sur la base des éléments détaillé page précédente, notre projet ne ne nécessitera pas de pose d'un poste de livraison, l'emprise de 3 coffrets BT correspond à 0,96 m², suivant l'exemple ci-contre et sont intégrés au local onduleur.

4/ Nature et description du projet

4.6 OLD

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



Légende :

Prescription hors zone d'aléa	Délaissement possible
Prescriptions	Expropriation possible
Interdiction	Zones hors prescription
Interdiction stricte	Non identifié
Zone à risque d'incendie entraînant une servitude d'utilité publique	
Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage	

Le projet est implanté au sein d'une ancienne plateforme d'exploitation granitique.

La consultation de la cartographie des zones d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) montre toutefois que l'emprise du projet est située hors du zonage informatif des OLD.

Aucune obligation légale de débroussaillage n'est donc identifiée au droit du projet.



4.7 Phase travaux et prise en compte de la sensibilité faunistique

L'expertise écologique met en évidence des enjeux faunistiques principalement localisés en bordure nord du site, où sont présents des habitats favorables aux amphibiens et aux reptiles (lisières boisées et fossé humide).

Mesure 1: adaptation du calendrier prévisionnel des travaux

La période de travaux prévisionnelle à volontairement été fixée à partir d'Août, pour permettre une intervention sur site en dehors des périodes:

	août-27	sept-27	oct-27	nov-27	dec-27
Travaux					

ous.

5/ Sensibilité environnementale

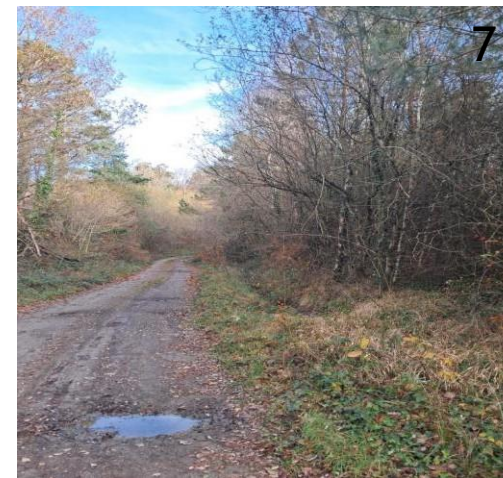
Le projet est implanté au sein d'une ancienne plateforme d'exploitation granitique localisée dans le massif du Sidobre. Le site présente un caractère fortement anthropisé résultant des anciennes activités extractives et de concassage. Les emprises destinées au projet correspondent à des remblais minéraux en cours de recolonisation végétale. Les reliefs périphériques ainsi que les boisements environnants constituent des écrans naturels limitant largement les perceptions visuelles depuis les espaces publics. Le projet réutilise ainsi une emprise déjà dégradée sans extension vers les espaces naturels voisins.



5/ Sensibilité environnementale

Centrale broyage en activité





5/ Sensibilité environnementale

Insertion paysagère

L'analyse de la co-visibilité du projet a pour vocation à faciliter l'acceptation par les parties prenantes ou les riverains et de valoriser l'image du projet. Cette analyse est associée à des éléments représentant des mesures obligatoires renforcées ou non obligatoires que nous avons sélectionnées afin de proposer un projet de qualité également en termes d'intégration paysagère.

2 axes ont été identifiés :

- 5.1/ Inscription visuelle du projet considérant la morphologie du site d'implantation
- 5.2/ Inscription visuelle du projet considérant la trame paysagère de l'historique des lieux

5.1/ Inscription visuelle du projet considérant la morphologie du site d'implantation

Orientations : s'appuyer sur les structures morphologiques

Distance par rapport aux habitations : La commune de Lacrouzette est située à environ 1,35 km à l'Ouest et le projet n'offre pas de visibilité directe depuis le village.



5/ Sensibilité environnementale

Insertion paysagère

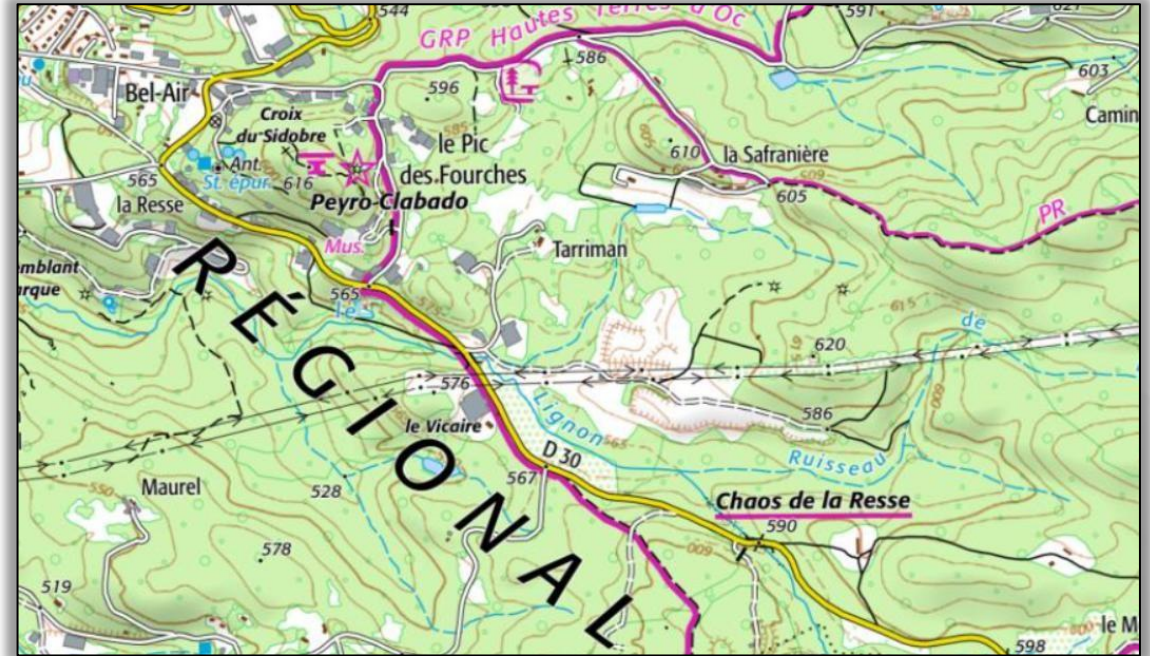
Topographie:

Le site des Braguels est situé sur la commune de Lacrouzette, dans un secteur à dominante forestière et au relief vallonné. Implanté en fond de vallée et entouré de boisements, il bénéficie d'un bon effet de masque naturel limitant les covisibilités depuis les espaces environnants.

Vue de projet (source google earth):



Carte topographique (échelle 1/10 000)



5/ Sensibilité environnementale

Insertion paysagère

➤ 5.2/ Inscription visuelle du projet considérant la trame paysagère de l'historique des lieux

Orientations : préserver les aires de mise en scène du patrimoine

Le site n'est pas situé à proximité de zone de présomption de prescriptions archéologique (en jaune), de sites patrimoniaux remarquables et des monuments/sites historiques inscrits ou classés (cercles rouge). Source: atlas des patrimoines.

A l'Ouest **la Tour de la Vistoure** est identifiée à 4,8 km. Considérant l'éloignement et la topographie, le projet ne sera pas visible depuis ces monuments historiques.

Aux vues de ces éléments, et de la faible co-visibilité potentielle du projet, la mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère complémentaire n'a pas été évaluée comme nécessaire. Nous restons cependant ouverts à tout échange ou retour de votre part sur ce sujet.



6/ Nature et description du projet

6.1 Incidences potentielles et mesures environnementales adaptées

Mesure 2 : Préservation des secteurs sensibles

Les principaux secteurs présentant un intérêt écologique (lisières boisées, fossés et petites zones humides situés en périphérie du projet) seront conservés et exclus des emprises de travaux.

Les installations et les circulations de chantier seront adaptées afin d'éviter toute dégradation de ces milieux.

Mesures de réduction pendant le chantier

- balisage préalable des zones à préserver avant le démarrage des travaux ;
- limitation des emprises temporaires de chantier ;
- maintien des écoulements naturels et protection des zones humides périphériques ;
- prévention des risques de pollution accidentelle (hydrocarbures, déchets, matériaux) ;
- sensibilisation des entreprises intervenantes aux enjeux écologiques identifiés.

Suivi environnemental

Un accompagnement écologique pourra être assuré lors des phases sensibles du chantier afin de vérifier la bonne mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction et, si nécessaire, d'adapter les interventions.

6/ Nature et description du projet

6.1 Incidences potentielles et mesures environnementales adaptées

Mesure 3 : Prévention des pollutions et gestion du chantier

Les travaux seront réalisés dans le respect des bonnes pratiques environnementales afin de limiter les risques de pollution des sols et des eaux.

Mesure 4 : Limitation des nuisances lumineuses

Le projet ne prévoit pas d'éclairage permanent des installations.

En cas de besoin ponctuel lors des interventions de maintenance, l'éclairage sera limité dans le temps et orienté uniquement vers les zones d'intervention afin de réduire les perturbations pour la faune.

Mesure 5 : Gestion écologique de la végétation

L'entretien de la végétation sera réalisé par des méthodes mécaniques adaptées, sans recours aux produits phytosanitaires, sauf obligation réglementaire exceptionnelle.

Les interventions seront programmées de manière à limiter les impacts sur la biodiversité locale

6/ Nature et description du projet

6.2 Incidences environnementales indirectes du projet pour les OLD, un défrichement ou des prescriptions SDIS

Débroussaillage

Suite à la saisine préalable du SDIS du Tarn :

- le projet est situé hors zone soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ;
- la préconisation n°19 relative aux OLD n'est donc pas applicable ;
- le maintien en bon état des voies d'accès et de circulation devra être assuré pendant toute la durée d'exploitation du parc.



6/ Nature et description du projet

6.2 Incidences environnementales indirectes du projet pour les OLD, un défrichement ou des prescriptions SDIS

Défrichement

L'article L. 341-1 du Code forestier définit le défrichement comme une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Ces deux conditions sont cumulatives : la seule présence d'arbres ne suffit donc pas à caractériser un défrichement si la destination forestière du terrain n'est pas établie.

Dans le cas d'espèce, l'analyse doit ainsi porter sur la qualification réelle des parcelles concernées, situées une ancienne zone de concassage et de stockage de matériaux granitiques, et sur l'existence ou non d'une destination forestière juridiquement caractérisée.

Cette affectation permet de caractériser un espace fortement anthropisé, artificialisé et techniquement aménagé, qui ne présente pas les caractéristiques d'un fonds forestier. Les parcelles ne semblent ainsi pas avoir été gérées, maintenues ou destinées à une vocation forestière.

Dans ces conditions, le retrait ponctuel de quelques arbres localisés sur cette ancienne décharge ne paraît pas pouvoir être assimilé à une opération de défrichement. Les travaux envisagés n'ont pas pour objet, ni pour effet, de mettre fin à une destination forestière existante, celle-ci ayant été écartée par l'affectation historique des terrains à l'usage de décharge municipale.

Il peut également être relevé que les interventions projetées présentent un caractère limité et strictement localisé.

Elles portent sur quelques sujets et ne paraissent donc pas avoir pour effet de remettre en cause l'existence d'un état boisé constitué, ni d'affecter de manière significative la consistance végétale du secteur concerné

6/ Nature et description du projet

6.2 Incidences environnementales indirectes du projet pour les OLD, un défrichement ou des prescriptions SDIS

Prescriptions SDIS

Le projet photovoltaïque est implanté sur une ancienne zone de concassage et de stockage de matériaux granitiques aujourd'hui désaffectée. L'aménagement valorise un site déjà anthropisé tout en conservant les principaux éléments naturels périphériques qui participent à son intégration environnementale.

Le projet prévoit :

- ❖ Accès principal au site par le chemin communal existant, sécurisé par un portail.
- ❖ Une piste périphérique permettant la circulation des véhicules d'exploitation et des services de secours autour des installations.
- ❖ Implantation des équipements électriques (coffrets BT et raccordement) à proximité de l'accès afin de faciliter les opérations d'exploitation et de maintenance.
- ❖ Les installations seront implantées sur une ancienne plateforme industrielle, limitant les travaux de terrassement et l'artificialisation supplémentaire des sols.

Ces équipements et installations sont compris dans l'emprise de la zone d'étude et ne génère pas d'impact supplémentaire,